

Strasbourg, 06 février 2002

Déclaration de politique générale par Pat COX

Venons-en au point suivant - et je voudrais, à ce propos, remercier la Conférence des Présidents et mes collègues de l'Assemblée de m'autoriser à faire une brève déclaration de politique générale, qui sera suivie d'un débat, pour parler un peu les deux prochaines années et demie de la présidence.

Dans le discours prononcé après mon élection, le 15 janvier, j'ai déclaré que je souhaitais revendiquer le privilège, dévolu à chaque Président nouvellement élu, d'évoquer devant l'Assemblée nos objectifs stratégiques pour la période à venir. Si je me suis décidé à prendre la parole aujourd'hui, c'est par égard au fait que, le mercredi de cette semaine de session, le Premier ministre espagnol était ici pour inaugurer la présidence espagnole. L'une des choses que je souhaiterais voir introduire dans cette enceinte - et j'espère que nous y travaillerons tous ensemble - est la capacité de dire clairement qui nous sommes et ce que nous faisons. Aussi, si vous souhaitez vous exprimer sur un sujet, vous devez attendre votre temps de parole et ne pouvez vous exprimer durant le temps de parole qui est, ce jour-là, imparti à quelqu'un d'autre. Je profite donc de l'opportunité qui m'est ainsi offerte ce matin.

Le grand enseignement que je tire de la campagne qui a précédé mon élection au poste de Président est que notre institution témoigne d'une énorme volonté de changement. Il n'en reste pas moins que cette volonté est frustrée en termes de changement effectif. Il nous faut, à travers les différents mécanismes - le Bureau, les commissions, la Conférence des présidents - convertir cet appétit de changement en changement véritable dans cette enceinte. J'invite donc aujourd'hui mes collègues à se saisir de l'opportunité qui nous est offerte de créer le changement manifestement voulu par cette Assemblée.

J'espère que, au cours de la période à venir qui précédera les élections, nous saurons être un Parlement apte à des changements visibles, un Parlement capable de communiquer et disposé à prendre le risque du changement. Chacun d'entre nous doit dès lors faire preuve de créativité et d'imagination et, ensemble, nous pourrons ainsi relever le défi. Ce que je souhaiterais, en effet, vous inviter à aborder dans le débat de ce jour est la détermination à s'engager dans l'avènement d'une culture du changement. Voilà maintenant plus de deux décennies que les élections au suffrage direct ont été introduites, et l'heure est maintenant venue de revoir notre façon de procéder. À nous d'insuffler au parlementarisme une signification plus vitale et dynamique dans l'enceinte de cette Assemblée.

La plus vaste transformation actuellement en cours réside dans l'élargissement. L'heure est maintenant venue pour nous, représentants de la classe politique, de reprendre possession de l'élargissement. Il va de soi que l'acquis communautaire exige un travail considérable de la part de la Commission européenne et des services publics dans les pays candidats pour en régler toutes les modalités. Mais, au-delà de ces dispositions particulières, l'élargissement pose un défi politique plus vaste - et c'est notre défi. Cette Assemblée est assurément la mieux placée pour conduire la stratégie du changement sur la voie d'une Europe élargie.

Nous voici engagés sur la dernière ligne droite dans le débat sur l'élargissement, qui est assorti de propositions budgétaires complexes sur lesquelles l'Assemblée sera évidemment appelée, le moment venu, à se prononcer. Il importe toutefois que l'ère du changement que représente l'élargissement ne se réduise pas à un débat budgétaire sur l'ampleur des modifications à apporter, quelle que soit l'idée que chacun se fasse de ces dernières. Nous devons prendre l'initiative, dans cette Assemblée, de fixer les priorités requises.

Je souhaiterais que ce Parlement soit l'enceinte où se manifesterait toute la vitalité du débat sur l'élargissement. Bien que le calendrier n'en soit pas encore tout à fait arrêté, il me semble que deux occasions nous seront offertes, cette année, pour débattre de l'élargissement, vraisemblablement avant le sommet de Séville, à la fin de la présidence espagnole, puis une nouvelle fois en novembre.

Je souhaiterais vous demander, notamment au sein des groupes politiques, d'envisager une formule qui nous permettrait d'inviter les députés des pays candidats, et qui appartiennent à nos familles politiques, de participer aux débats que nous organiserons cette année sur l'élargissement afin d'en garantir la vitalité et de créer une dynamique qui soit une dynamique véritablement européenne, et ce dans des conditions qui nous permettront d'entendre les différentes voix. Ces voix pourront marquer leur accord ou leur désaccord sur certaines questions, mais le moment est véritablement crucial, et j'espère que l'Assemblée se montrera déterminée, à travers ses mécanismes propres, et à travers les groupes politiques, à explorer et à créer cette plate-forme, à devenir l'expression parlementaire de cette Europe de demain.

(Applaudissements)

Ensuite, et en m'inspirant de l'exemple de la réunification allemande survenue il y a plus d'une décennie, je souhaiterais que l'Assemblée soit favorable à ce que, lorsque les pays candidats auront signé les traités d'adhésion qui doivent encore être ratifiés, nous envisagions de prendre les mesures qui s'imposent, sur les plans budgétaire et de la programmation, pour leur conférer un statut d'observateur à part entière. Nous serons ainsi en mesure de créer l'avant-garde de l'Europe nouvelle, et de le faire au sein de cette Assemblée, dans la mesure où c'est à nous qu'il appartient, publiquement, d'assurer le leadership politique. Sous réserve de ces dispositions et de la conclusion d'un accord - car nous devons agir dans le cadre d'un accord pour ce qui est des crédits budgétaires, ainsi qu'au sein du Bureau, et nous avons besoin de l'accord de la Conférence des Présidents sur notre calendrier - je souhaiterais, au cours des mois à venir et, si possible, avant la tenue du sommet de Séville, me rendre dans chacun des pays candidats au nom de notre Parlement pour inviter officiellement nos collègues parlementaires à former l'avant-garde de cette Europe de demain. Il s'agira en l'occurrence, si vous le permettez, d'une invitation que vous leur adresserez, et que j'aurai le privilège de leur transmettre en votre nom.

(Applaudissements)

Dans le cadre de la politique étrangère et, dans un contexte plus large, j'espère que nous pourrons, de diverses façons, faire avancer les choses. L'Europe a besoin d'une nouvelle politique étrangère et je ne doute pas qu'une majorité de cette assemblée soit déterminée à la mettre en œuvre. À travers la création et le développement de partenariats stratégiques avec les États-Unis et avec la Russie, à travers l'instauration d'un dialogue Euro-méditerranéen et du dialogue entre les civilisations, nous défendons une politique qui ne revêt pas seulement une importance vitale pour le processus parlementaire, mais qui apparaît également comme emblématique de l'Union européenne elle-même. Notre crédibilité est grande, au sein de cette Assemblée, pour ce qui est de notre détermination à lutter contre la pauvreté, les maladies et la famine à l'échelle mondiale. Nous pouvons être légitimement fiers de notre action passée en faveur de la promotion et de la défense des droits de l'homme. Nous devons être résolus à continuer à jouer un rôle de premier plan dans ce domaine, mais nous devons aussi définir de nouvelles plates-formes qui nous permettront d'exprimer notre leadership. Et ce, non seulement parce que nous devons être attentifs aux événements, mais parce que nous sommes, en tant que Parlement, dotés de la capacité de créer de nouvelles plates-formes propres à nous conférer un rôle de premier plan.

Au cours de ces derniers jours et de ces dernières semaines, grâce aux travaux de tant de nos collègues dans cette Assemblée, nous avons pu amorcer des relations politiques nouvelles, plus matures, avec les autres institutions, et notamment avec la Commission européenne. Je félicite Mme Malmström, membre de la commission des affaires constitutionnelles, et le vice-président de la Commission, qui est ici aujourd'hui, pour la tâche qu'ils ont accomplie en vue de parvenir à un excellent accord, qui fera date, sur les modalités futures du processus législatif. Le besoin s'en faisait sentir et c'est du travail remarquable.

(Applaudissements)

Je félicite l'Assemblée de l'écrasante majorité qui s'est dégagée hier en faveur du rapport de M. von Wogau, qui nous permettra de mettre en œuvre une solution provisoire - car il ne s'agit que d'une solution provisoire - sur la réforme prochaine des services financiers, dans le cadre de la Convention et de la Conférence intergouvernementale, grâce à l'introduction dans le traité d'une nouvelle base appelée à régir nos relations institutionnelles, à promouvoir le rôle d'une Europe démocratique et à renforcer le rôle dévolu à notre Parlement pour ce qui est de la représentation dynamique des citoyens.

Je souhaiterais également rendre un hommage particulier, car ces deux rapports ont été établis par la commission des affaires constitutionnelles, au rôle de premier plan et aux qualités de M. Napolitano, dont les travaux dans cette Assemblée ont si généreusement contribué aux résultats atteints.

(Applaudissements)

Toutes ces mesures sont régies par un principe de cohérence interne, à savoir la primauté accordée au politique. C'est là notre fonction. Nous devons également signifier à la Commission, au Conseil et au reste du monde que le Parlement européen est un partenaire fiable et mature au regard de notre ambition commune au chapitre de l'intégration européenne.

En contrepartie, je souhaiterais œuvrer maintenant, avant la tenue du Conseil européen de Barcelone et en coopération avec la Commission et le Conseil, à la constitution d'un important groupe de travail interinstitutionnel. La primauté du politique est une notion vide de sens si l'on ne dispose pas des plates-formes requises pour sa mise en œuvre. Voici le message que je lance au Conseil: l'heure est maintenant venue pour lui d'offrir, avec la Commission et le Parlement, cette plate-forme et de nous donner la possibilité de rétablir et de développer la primauté dévolue à l'action politique, de nous préparer à œuvrer conjointement à la Convention et à atteindre des objectifs communs et substantiels dans le cadre de la Conférence intergouvernementale.

Nous devons également garder présent à l'esprit que cette Assemblée que nous formons constitue une tribune pour les peuples d'Europe. Servir les citoyens que nous représentons, voilà la fonction essentielle qui nous est publiquement dévolue. Nous sommes en mesure de conférer et de communiquer à ce Parlement une fierté nouvelle. Nous devons nous montrer résolus à marquer la primauté de l'approche démocratique sur l'approche technocratique, à insister sur la transparence et à délivrer notre message par tous les moyens possibles auprès d'un vaste public européen.

Je suis très fier que ce soit au sein même de ce Parlement que, nous parlementaires, avons présenté, développé, exposé et imposé l'argument en faveur d'une Convention, en faveur d'une nouvelle voie pour bâtir la nouvelle Europe, en faveur d'une voie ouverte, démocratique et transparente, en faveur de l'entrée en contact avec une génération montante d'Européens insensibles aux débats menés derrière des portes closes. Le vieil accord tacite permettant à l'élite d'agir est dépassé et nous devons donc gagner le consentement et le respect de la génération montante. Nous n'y parviendrons que par des méthodes transparentes et la Convention doit constituer une méthode transparente et peut marquer un départ très important.

Le Parlement peut revendiquer la paternité de cette idée. Mais nous avons également un rôle essentiel à jouer en tant que partie prenante dans cette Convention. Notre détermination en tant que Parlement est de donner la priorité à l'Europe démocratique sur l'Europe technocratique et d'insister sur la transparence. À cet égard, j'estime - et nous aurons au cours de cette journée la possibilité, lors de la Conférence des Présidents, de rencontrer le Président de la Convention - qu'en tant que Parlement, nous devons garantir que la Convention elle-même dans la transparence de ses travaux représente la plate-forme principale, la voie principale, le débat ouvert qui mène au progrès.

Il est important - et nous avons d'éminents collègues au sein du Bureau pour nous aider à mener ce débat - qu'une bonne gestion accompagne cette Convention afin que celle-ci puisse être une authentique plate-forme pour un débat ouvert. J'ai demandé aux services du Parlement, afin de porter ce débat à la connaissance d'un vaste public, d'en assurer la transmission en vidéo sur une base permanente, afin que ceux qui souhaitent suivre le débat - qu'il s'agisse de journalistes, de personnel des instituts de recherche, d'étudiants dans les universités, de différents groupes appartenant aux domaines socio-économiques en Europe - mais ne sont pas présents à Bruxelles pour leurs travaux, puissent le faire sur une base régulière.

Mes chers collègues, nous avons encore un long chemin à parcourir en ce qui concerne la question de la réforme interne. J'ai lu le livre de mon prédécesseur, Mme Nicole Fontaine, intitulé "Mes combats". Elle évoque les problèmes au sujet du statut des membres et de l'impossibilité virtuelle d'accomplir des progrès dans ce domaine.

Je ne sais pas quels progrès nous pouvons réaliser mais j'exprime aujourd'hui l'espoir que nous en accomplirons. Je voudrais régler la question du statut des membres. Je veux coopérer avec le rapporteur M. Rothley, je veux coopérer avec les collègues principaux du Bureau et du Collège des questeurs, mais je veux avant tout discuter avec les membres pour tenter de créer, de mobiliser et de motiver une majorité en faveur du changement. Au cours des prochaines semaines, nous engagerons un processus intensif de consultations avec les membres. Aucun statut ne sera imposé par dessus la tête des membres - je vous en donne l'assurance -, mais aucun statut ne peut être établi sans une mobilisation de la majorité, en premier lieu, ici au Parlement. Il va de soi que, même dans ce cas, nous continuons à dépendre du Conseil en ce qui concerne sa part du contrat, mais je souhaite engager la première phase ici même afin de connaître le terrain sur lequel nous évoluons, de créer une volonté évidente de changement et de nous efforcer ensuite de régler définitivement cette question. Il est politiquement important de le faire avant les prochaines élections européennes. J'espère que vous êtes d'accord et que vous contribuerez à créer le climat propice à une majorité en faveur du changement.

(Applaudissements)

J'ai indiqué au début qu'il y avait un grand désir de changement. De très nombreux collègues estiment que le Parlement manque de vitalité dans nombre de ses débats et il nous faut agir à ce sujet. J'attends le rapport Corbett et les changements qu'il peut apporter. Je ne préjuge pas son résultat, il demeure une question de débat et de controverse.

Je n'ai pas le monopole de la sagesse, mais nous savons - quelle que soit ou puisse être sa portée - que le rapport Corbett ne représente qu'un début. C'est le Parlement qui prendra la décision sur le rapport Corbett et non le Président.

Je voudrais toutefois apporter une précision: quels que soient les pouvoirs accordés à la présidence pour régler les travaux en séance - réduction des votes, augmentation des travaux en commission et création d'un espace pour un réel débat politique - je les utiliserai au maximum. Je souhaite donc que l'on sache à l'avance que quelle que soit cette plate-forme, je veux l'utiliser de façon à ouvrir un espace pour un débat politique constructif en séance.

Nous avons eu hier un débat fructueux sur le Proche-Orient mais nous devons avoir beaucoup plus d'activités de ce type du fait que nous sommes une institution politique.

À cet égard - je ne revendique pas le monopole de la sagesse - je ne peux supplanter l'activité de la commission des affaires constitutionnelles - mais je pose, comme à Laeken, un certain nombre de questions. Pourquoi, lorsque nous avons un débat, les groupes ne sont pas capables de décider - peut-être pour le dernier tiers - que nous demandions effectivement aux collègues de se répondre mutuellement? Pourquoi ne créons-nous pas une dynamique aboutissant à un débat et non à de simples lectures de déclarations? D'une manière ou d'une autre nous devons nous répondre mutuellement. Devons-nous considérer en commission que lorsqu'un rapport recueille un large consensus mais comporte des amendements-clés recueillant un net désaccord, nous pourrions par l'intermédiaire de la Conférence des Présidents débattre uniquement sur les amendements-clés? Cette méthode est parfois employée au Congrès des États-Unis, non pour l'ensemble du débat mais en ce qui concerne le débat sur les amendements-clés parce qu'il s'agit de la partie incandescente du débat politique.

Nous devons examiner ces questions et je vous invite à le faire de façon créative car nous avons besoin d'une plus grande vitalité et nous pouvons nous en doter si nous sommes suffisamment créatifs.

L'acquis communautaire auquel je me réfère à propos de l'élargissement couvre 2 500 actes législatifs sur 50 ans et 85 000 pages ayant trait à la législation. Sur le site Eur-Lex, vous trouverez la moitié de ces actes sous une forme consolidée - non la loi parce que nous n'avons jamais établi une loi visant à consolider tous ces actes - et la moitié des actes ayant trait à l'acquis figure maintenant sous Eur-Lex sous une forme abrégée. Il m'a été dit qu'au moyen du texte consolidé, il est possible de réduire les 85 000 pages à 25 000 pages. Ce chiffre reste très élevé, mais cela est déjà un résultat. J'estime que nous devons collaborer avec les autres institutions afin de faire de cette question une priorité. Le fait que cette réduction ne soit pas déjà effective témoigne d'un échec en matière de planification stratégique. Il aurait dû y être procédé avant l'élargissement, ces 85 000 pages de texte étant actuellement en cours de traduction. Cependant, nous devons le faire en priorité pour les citoyens qui souhaitent s'informer sur la législation européenne, trouver en un seul endroit un texte consolidé qui expose leurs droits et les limites de ceux-ci. J'espère que nous pourrions engager une action avec les autres institutions sur ce point.

En tant que Parlement, nous avons un objectif public de soutenir le débat sur les valeurs réelles, d'être un législateur à l'échelle du continent. Je désire au cours de la prochaine période essayer de vendre notre histoire mieux que nous ne l'avons fait dans le passé.

Je souhaite proposer au Bureau d'effectuer un bilan global afin de doter le Parlement de politique d'information moderne et rationnelle. Je souhaite avec vous développer une stratégie de communication avant les prochaines élections européennes de 2004. Nous devons nous investir dans l'honnêteté intellectuelle et le réalisme politique pour reconnaître nos échecs passés, considérer les raisons sous-jacentes de ces échecs, cerner l'ambiguïté de l'image de notre institution aux yeux du public.

Nous disposons de solides atouts, principalement notre statut unique de plus grande Assemblée représentative élue sur notre continent. Le rôle pivot que nous jouons dans la Convention même requiert également une action particulière en matière de communication. Comme je l'ai déjà dit et ce sera ma conclusion, nous devons obtenir le consentement de la nouvelle génération des Européens. C'est la tribune du peuple où ce processus doit se jouer: mettre en œuvre une transformation culturelle, reconnaître nos responsabilités à l'égard de l'élargissement, de l'édification de nouveaux partenariats stratégiques, souligner la primauté de la politique, réformer le Parlement, communiquer notre objectif public. Ce sont là les objectifs de ma présidence. Ils peuvent se résumer en une seule phrase: travailler ensemble à la création d'une Europe armée pour son avenir.

(Applaudissements)